Politique conjoncturelle et politique structurelle

À partir d’un extrait **fictif** d’un discours du président de la république du 28 juin 2020, replacez dans le tableau les mesures qui relèvent d’une politique conjoncturelle et celles qui relèvent d’une politique structurelle.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nous avons connu dans cette première partie d’année 2020 des évènements exceptionnels et je tiens à remercier fortement tous les français pour leurs sacrifices. Cette période a mis en lumière la fragilité de nos systèmes économiques et de santé publique.  Nous avons vaincu ce virus et il est temps de prendre des décisions fortes pour notre avenir.  Aussi, le gouvernement va annuler les ordonnances permettant le recours à la semaine de travail de 60 heures, au report du paiement des loyers pour les professionnels…  J’ai pris conscience que notre système de santé est le pilier de notre vie en commun et de ce fait un effort va être engagé pour disposer en permanence de structures et matériels adaptés aux situations extrêmes.  À savoir, que notre pays doit disposer en permanence d’un stock d’un milliard de masques, de gels hydro alcooliques et de protections diverses. |  | Nous devons aussi prévoir que notre capacité d’accueil des malades en soins intensifs ou réanimation soit portée à 10 000 lits minimum.  Nous avons aussi cruellement manqué de personnel, c’est pour cette raison que l’accès aux professions de santé sera facilité.  Nous devons envisager la création d’un autre hôpital de niveau international en région Île de France.  Les crédits liés à la recherche médicale vont être augmenté et la relocalisation de la production du matériel de santé ainsi que de certains médicaments sera notre priorité.  Notre système économique a été mis à mal, il est temps de nous retrousser les manches et de recommencer à vivre normalement. C’est pourquoi avec le gouvernement j’ai décidé d’annuler les charges sociales des entreprises pour les mois de mars et avril 2020. |  | En même temps le gouvernement proposera une revalorisation du SMIC de 3 %.  Les secteurs du tourisme et de la restauration, durement touchés par cette pandémie, verront leur taux de TVA réduit à 5,5 % pour relancer leur activité.  Cette décision portera sur les années 2020 et 2021.  Cette crise a mis en évidence la faiblesse de nos infrastructures de communication et en particulier du réseau Internet. Aussi, l’État va investir pour que chaque français puisse disposer à l’avenir d’une connexion au réseau de communication par la fibre.  Je mets fin à la démarche de privatisation de l’aéroport de Paris, cette infrastructure ne peut dépendre d’opérateurs privés.  D’autres mesures seront prises durant les mois à venir.  …. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mesures de politique conjoncturelle** | **Mesures de politiques structurelles** |
|  |  |